

Le gaz naturel en France en 2004/2005

Groupe de travail du gaz

16^{ème} session –24 et 25 janvier 2006

I – La France a transposé les deux directives européennes ouvrant à la concurrence le marché du gaz.

- ✓ Pour le secteur du gaz naturel, les deux directives de 1998 et de 2003 ont été transposées, respectivement, par la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative au marché du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie et la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières.

Seuls les décrets relatifs à l'accès des tiers aux stockages souterrains de gaz restent à publier pour achever la transposition.

- ✓ Depuis le 1^{er} juillet 2004, tous les consommateurs finals non résidentiels peuvent librement choisir leur fournisseur de gaz. Cela représente 640 000 sites pour une consommation de 380 TWh. Au 1^{er} juillet 2005, 39 000 de ces sites éligibles avaient exercé leur éligibilité, en renégociant leur contrat ou en changeant de fournisseur, pour une consommation annuelle de 166 TWh (ceci correspond à 44 % de la consommation d'énergie de l'ensemble des sites éligibles).

772 sites ont opté pour un fournisseur alternatif, contre 116 au 1^{er} janvier 2005 et 242 au 1^{er} avril 2005 (ceci correspond à 37 TWh, représentant 15% du marché ouvert à la concurrence). En plus de Gaz de France et des 21 entreprises locales de distribution, 34 sociétés françaises ou étrangères (BP, ENI, Eon Ruhrgas, Gas natural, Distrigaz, RWE, Gazprom...) sont désormais autorisées à exercer l'activité de fourniture de gaz naturel en France, pour des catégories diverses de clients.

- ✓ Depuis la publication du décret du 17 novembre 2004 portant statuts de la société Gaz de France, pris en application de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004, Gaz de France est une société anonyme dont au moins 70 % du capital doit être détenu par l'Etat. En juillet 2005, 20 % du capital de l'entreprise a été ouvert au secteur privé.

✓ **Les textes d'application de ces lois pris en 2005 concernent :**

- Les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution et de transport de gaz naturel et des installations de gaz naturel liquéfié (janvier, février, mai 2005)
- Les dérogations d'accès à certaines infrastructures gazières (juillet 2005)
- Le décret autorisant l'ouverture du capital de GDF (février 2005)
- Les prescriptions techniques applicables aux canalisations de gaz naturel (depuis juin 2004)
- Les autorisations de fourniture de gaz (depuis mars 2004) ; Les autorisations de fourniture ont été délivrées notamment à des sociétés étrangères à la France telles que Statoil, ENI, Electrabel belge, E.ON Ruhrgas SA, Wingas GmbH , Gazprom...

II - La situation de l'industrie du gaz

- ✓ **Le transport du gaz :** Conformément à la loi d'août 2004, la **filialisation du transport** du gaz naturel a été opérée le 1er janvier 2005, séparant juridiquement cette activité des activités de production ou de fourniture de gaz. Gaz de France a ainsi constitué sa filiale de transport, Gaz de France Réseau Transport SA, récemment transformée en GRTgaz. Pour la société Total, les activités de transport et stockage dans le Sud Ouest de la France sont désormais assurées par la filiale Total Infrastructures Gaz France (TIGF), dont le capital est détenu en totalité par Total.

- ✓ **La distribution publique de gaz :** La loi a également organisé la séparation managériale de la distribution de gaz. Les entreprises exploitant un réseau de distribution desservant plus de 100 000 clients et exerçant une ou plusieurs autres activités dans le même secteur (Gaz de France, Gaz de Strasbourg, Gaz de Bordeaux) ont constitué en leur sein un service chargé de la gestion du réseau, indépendant, sur le plan de l'organisation et de la prise de décision, des autres activités. La séparation juridique des activités de distribution interviendra, pour les gros distributeurs (+ de 100 000 clients) en 2007 (le Gouvernement ayant décidé d'utiliser ce délai de mise en œuvre, prévu par la Directive de 2003).

- ✓ **Le Gaz Naturel pour Véhicule** fait l'objet d'une promotion en partenariat avec les industriels depuis 1994 dans un souci de réduction de la dépendance énergétique vis à vis du pétrole mais aussi afin d'améliorer **la qualité de l'air**. Un protocole a été signé en juillet 2005 entre l'Etat et les différents partenaires pour encourager le développement de la filière GNV. **En 2005 , 1600 bus et 200 bennes à ordures ménagères fonctionnant au GNV sont en service dans environ 40 villes françaises.**

III- Données statistiques

- ✓ **Les importations**¹ ont peu augmenté en 2004 : elles passent de 490,8 TWh en 2003 à 503,7 TWh en 2004. Leur rythme de progression est de +2,6% pour l'ensemble les importations en provenance d'Algérie ont fortement chuté (environ -28%) suite à l'accident du 19 janvier 2004 : le site de gaz naturel liquéfié (GNL) de Skikda a été partiellement détruit par une explosion ; l'approvisionnement de cette provenance a connu des problèmes qui continuent en 2005. Les importations en provenance des Pays Bas ont fortement augmenté (plus de 30%) du fait de nouveaux contrats entre Gaz de France et Gasunie début 2004. Le poste "autres" paraît particulièrement important en 2004 : l'origine des approvisionnements d'une part des contrats de court terme, qui sont en croissance, et d'autre part surtout des fournisseurs alternatifs est mal connue.

- ✓ **La production nationale** continue à diminuer (-9,7% en 2004, contre -14,1% en 2003), à 14,5 TWh et ne représente plus que 2,8% des disponibilités en gaz naturel.

¹ Il s'agit des seules importations sur le territoire français, contrairement à ce qui était indiqué dans les précédents bilans.

- ✓ **Les exportations physiques** de gaz depuis le territoire français sont à 4,5 TWh. Ce niveau n'est malheureusement pas comparable aux exportations indiquées dans les bilans des années précédentes puisqu'il s'agissait des ventes à l'étranger dans le cadre de contrats de long terme.

Au total, le solde importateur, à 499,2 TWh progresse de 4,2% (contre 0,9% en 2003).

- ✓ **La consommation réelle d'énergie primaire** progresse : de +3,1% par rapport à 2003 avec 519,6 TWh, la progression étant de 3,5% en moyenne annuelle depuis 1995. **La consommation finale énergétique réelle** de gaz naturel est passée de 406,1 TWh en 2000 et 426,3 TWh en 2002, 441,9 TWh en 2003 à 458,5 TWh en 2004 soit une progression de 12,9% en quatre ans. **La consommation finale énergétique** corrigée du climat augmente : +3,8% avec 453,0 TWh en 2004 contre 436,5 TWh en 2003, soit une progression en moyenne annuelle de 3,3% depuis 1995.
- ✓ Dans le **secteur résidentiel et tertiaire** : la consommation de gaz naturel² (corrigée du climat) passe de 287,1 TWh en 2003 à 292,7 TWh en 2004 (+1,9%) ; non corrigée, elle augmente de 5,0%, l'année 2004 étant marquée par des conditions climatiques plus froides que 2003 pendant les mois où le chauffage fonctionne..
- ✓ Dans l'**industrie** (hors sidérurgie, production d'électricité et usage non énergétique) : la légère croissance de la consommation de gaz (+1,7% pour le gaz naturel) reflète à la fois la reprise de la croissance de la production industrielle et la substitution du gaz aux produits pétroliers dans certains secteurs.
 - la production de l'agroalimentaire, qui consomme près de 20% du gaz du secteur industriel, n'est en croissance que de 0,7%, tirée par la production sucrière (+4,9%);
 - la production chimique hors production d'engrais, qui consomme le quart du gaz, progresse de 1,8% en 2004,
 - la production de papier et carton (près de 11% de la consommation de gaz) progresse de 2,8%,
- ✓ Dans la **sidérurgie** : la consommation en gaz naturel augmente de 3% en 2004.
- ✓ **La production d'électricité au gaz**³ marque le pas : en 2004, 26,4 TWh de gaz naturel et 9,8 TWh de gaz industriels ont été consommés dans les centrales électriques, contre respectivement 25,8 TWh et 9,6 TWh en 2003; il n'y a plus de mise en fonctionnement de nouvelles centrales.
- ✓ Dans le secteur des **transports** : Trente cinq communes sont équipées de transports en commun consommant du **GNV**, soit 1 300 bus ; le parc de véhicules utilitaires est d'environ 5 500 pour toute la France. La consommation. GNV du secteur (550 GWh en 2004 contre 490 GWh en 2003) reste encore extrêmement faible par rapport à la consommation totale toutes énergies de ce secteur

² Il s'agit des ventes et non des facturations.

³ Les consommations indiquées ici concernent celles relatives à la seule production d'électricité ; les consommations pour la production de chaleur ont été comptées avec les consommations des secteurs résidentiel tertiaire et industrie.

- ✓ **La consommation finale non énergétique** progresse légèrement, comme la production des secteurs consommateurs de gaz à l'état de matière première (azote), soit 1,7% en 2004 à 28,3 TWh..
- ✓ **Les stocks**, qui avaient baissé de 8,6 TWh en 2003, ont encore baissé en 2004 de 5,7 TWh en liaison avec l'accroissement de la consommation réelle due à un climat plus rigoureux en 2004 qu'en 2003 et avec la croissance des importations. Fin décembre 2004, les stocks sont certes à un niveau plus bas qu'en 2003 ; ils représentent cependant 5,7 mois de consommation annuelle moyenne contre 6,2 mois fin 2003, ou encore 3,3 fois la consommation du mois de décembre (contre 3,8 en 2003).

En TW/h PCS	2004	2005 Cumul à fin novembre
Importations totales	503,8	473,0
Dont : - Pays Bas	96,2 19,1%	73,6 15,6%
- Norvège	139,8 29,8%	109,2 23,1%
- Russie	104,4 20,7%	95,0 20,1%
- Algérie	63,1 12,5%	75,4 15,9%
- autres approvisionnements	100,2 19,9%	119,8 25,3%
Production nationale	14,5	9,9
Exportation	4,5	8,7
Consommation totale réelle	519,5	451,2
Dont : - production d'électricité	26,4	
- sidérurgie	7,6	
- industrie	186,4	
- agriculture	3,9	
- transport	0,6	
- résidentiel, tertiaire	288,6	
Consommation totale corrigée du climat	523,6	453,6
Dont :- résidentiel, tertiaire, petite industrie	361,5	289,5